



Publié par le Centre International
de Référence pour les droits de l'enfant
privé de famille

Bulletin mensuel

N° 172- Mai 2013

EDITORIAL

L'enfant en attente d'une famille: entre espoir et réalité

Poursuivons notre réflexion sur l'attente en se tournant vers l'enfant. Nombreux sont les facteurs à considérer pour l'accompagner durant cette période où se mêlent des sentiments ambivalents, l'espoir profond d'être accueilli par des parents aimants en même temps que la peur de l'inconnu.

Penser l'attente du côté de l'enfant soulève plusieurs questions, la première étant de savoir s'il faut mettre ce dernier en position d'attente d'une famille prête à l'accueillir pour toujours, au risque que cet espoir soit déçu suite aux aléas de la vie ou des procédures. L'autorité centrale des Philippines a ainsi choisi de prendre ce risque et prépare l'enfant à cette rencontre avant même la phase de l'apparentement (voir p.3). Divers facteurs externes peuvent par ailleurs affecter cette attente, soit en allongeant sa durée, soit au contraire en précipitant son issue. Comme déjà évoqué dans l'éditorial précédent relatif à l'attente du côté des futurs parents adoptifs (FPA), des décisions ou événements soudains telles que l'imposition d'un moratoire, des changements législatifs ou procéduraux, une crise politique ou encore une catastrophe naturelle peuvent entraîner des délais plus longs voire rendre impossible l'aboutissement des projets d'adoption. De plus, le système de protection de l'enfance du pays d'origine a lui aussi un impact majeur sur cette attente, notamment lorsqu'il méconnaît les mesures de protection de l'enfance de type familial et priorise l'institutionnalisation à long terme. Autant de situations délicates qui compromettent l'attente et l'espoir d'un enfant privé de famille d'être accueilli par des parents aimants; autant de situations qui requièrent de la part des personnes en charge de l'enfant de grandes qualités d'adaptation et des outils adaptés.

Bien connaître l'enfant

L'âge, l'histoire de l'enfant, les conditions de son abandon ainsi que ses besoins spécifiques ont un impact sur la manière dont il va

SOMMAIRE

EDITORIAL

L'enfant en attente d'une famille: entre espoir et réalité **1**

BREVES

Ghana: Suspension des adoptions nationales et internationales **3**

République Démocratique du Congo: Mission d'évaluation de la protection de l'enfance et de l'adoption internationale **3**

PRATIQUE

Philippines: Préparation de l'enfant à l'adoption pendant la période d'attente **3**

Ecrire une « latter life letter »: Un outil d'accompagnement post-adoptif très utile à la rencontre et à la découverte de soi-même **5**

RESSOURCES INTERDISCIPLINAIRES

Europe: Rapport de l'UNICEF sur les enfants de moins de 3 ans en prise en charge formelle **6**

FORUM DES LECTEURS

« La normalité adoptive: Les clés pour accompagner l'enfant adopté » **7**

CONFERENCES ET COURS

Espagne et Royaume-Uni **9**



32 Quai du Seujet ■ 1201 Genève ■ Suisse
irc-cir@iss-ssi.org ■ www.iss-ssi.org

vivre l'attente d'une famille. Comme l'explique le Dr. Fanny Cohen Herlem, la notion de temps n'est pas appréhendée de la même façon chez un enfant de 3, 6 ou 8 ans (voir bulletin 2/2010). De plus, lorsqu'un enfant présente des besoins spéciaux, il est important de le sensibiliser au fait que sa situation est différente, comparée notamment à celle des très jeunes enfants en bonne santé qui verront plus vite des adoptants venir les chercher. Dans de tels cas, il convient d'envisager avec l'enfant d'autres perspectives telles que l'accès à la vie indépendante, lorsque l'on est en présence d'un enfant grand par exemple, ou la mise en place d'un appui ou d'un tutorat plus individualisé (voir bulletins 9/2011, 11-12/2012 et 2/2013). Ce sont autant de données que la personne en charge de l'enfant doit connaître pour l'accompagner le mieux possible.

Divers outils tels que la « later life letter » (voir p.5) ou encore les livres de vie pour les enfants ont été élaborés dans ce sens pour soutenir le travail des professionnels. Le SSI est à ce propos en phase de finalisation d'un carnet de vie destiné plus spécifiquement aux enfants présentant un handicap. Ce carnet sera présenté prochainement dans le bulletin (voir également notre base de données bibliographiques en ligne pour accéder à d'autres modèles). Ces instruments vont permettre d'aménager l'attente de l'enfant, de l'impliquer dans la construction progressive de son projet familial et de lui offrir la possibilité d'exprimer ses émotions et sentiments.

Un environnement favorable

Créer un climat de confiance dans lequel l'enfant pourra communiquer aux adultes qui l'entourent ses peurs, ses doutes et ses espoirs est dès lors essentiel. A cet effet, il convient de privilégier le placement temporaire de l'enfant dans un milieu de type familial, bien plus propice à créer un environnement favorable pour l'attente de l'enfant. Dans la mesure du possible, le placement en famille d'accueil devrait ainsi être favorisé par rapport au placement en institution où l'attention individuelle portée à l'enfant est beaucoup plus aléatoire. En effet, même si les mesures de type familial peuvent elle aussi soulever des questions, en particulier celle de l'attachement entre l'enfant et la famille d'accueil avant une procédure d'adoption, elles constituent une alternative aux effets néfastes de l'institutionnalisation sur le bon développement des enfants, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants de 0 à 3 ans. A ce sujet, des initiatives régionales ont été lancées en Europe de l'Est et en Asie centrale (voir p.6), de même qu'en Amérique Latine et aux Caraïbes à travers le projet « *Mettre fin au placement des enfants en institutions de protection ou de prise en charge en Amérique Latine et aux Caraïbes* »¹, auquel RELAF, partenaire clé du SSI, contribue activement.

Quand l'attente finit-elle ?

L'attente ne s'achève pas une fois une famille assignée à l'enfant. Les rencontres peuvent être nombreuses et espacées dans le temps avant que l'enfant ne rejoigne définitivement ses nouveaux parents. A cette étape du processus, les FPA ont un rôle important à jouer pour nourrir de confiance l'attente de l'enfant et le rassurer de leur présence malgré la distance qui les sépare encore. Grâce à des outils tels que le « paquet de bienvenue » proposé par l'AC des Philippines (voir p.3), les FPA vont notamment pouvoir accompagner l'enfant et poser déjà les premiers piliers de leur relation future. L'attente ne s'achèvera d'ailleurs que lorsque parents et enfant auront réussi, à l'aide d'outils tels que ceux proposés par Johanne Lemieux (voir p.7), à s'accepter tels qu'ils sont l'un l'autre et à créer ce lien d'attachement si fondamental à la construction d'une famille tant espérée par l'enfant et ses nouveaux parents.

L'équipe du SSI/CIR
Mai 2013

¹ Traduit de l'espagnol « *Poner fin a la colocación de niñas y niños menores de tres años en instituciones de protección o cuidado en América Latina y el Caribe* ». Pour plus de détails sur ce projet, voir <http://www.relaf.org/pruebapiloto.html>.



BREVES

Ghana : Suspension des adoptions nationales et internationales

Une suspension temporaire des adoptions nationales et internationales a été annoncée par le gouvernement du Ghana. Cette information, postée sur le site du Département d'Etat américain le 20 mai 2013, a été confirmée par les contacts locaux du SSI/CIR. Les raisons officielles de cette suspension temporaire ainsi que les mesures relatives au traitement des cas d'adoption en cours ne sont pas connues à ce jour. Le SSI/CIR vous tiendra informé prochainement des futurs développements dans ce pays. **Source :** Département d'Etat américain, http://adoption.state.gov/country_information/country_specific_alerts_notices.php?alert_notice_type=alerts&alert_notice_file=ghana_2.

République Démocratique du Congo: Mission d'évaluation de la protection de l'enfance et de l'adoption internationale

Début mai 2013, le Directeur du SSI/CIR, Hervé Boéchat, accompagné de Monsieur Aimé Wata, docteur en droit intervenant comme expert externe, ont réalisé une mission d'une semaine en République Démocratique du Congo, en vue d'évaluer la situation de la protection de l'enfance et de l'adoption internationale dans ce pays. Grâce à l'appui du bureau national de l'UNICEF, les experts ont rencontré de nombreux intervenants et professionnels congolais et ont conduit plusieurs ateliers de travail tout au long de leur séjour. Leur présence à Kinshasa coïncidait également avec les discussions au sein des autorités congolaises concernant la décision de suspension des autorisations de sortie du territoire pour les enfants congolais en voie d'adoption internationale, prise par la Direction Générale des Migrations en avril dernier, et dont la levée n'est pas encore confirmée à ce jour. Un rapport public sera rédigé d'ici le mois de juin, et de plus amples informations seront présentées dans notre prochain bulletin.

PRATIQUE

Philippines: Préparation de l'enfant à l'adoption pendant la période d'attente

Dans cet article, l'autorité centrale des Philippines fait part de son expérience quant à la préparation des enfants au placement et à l'adoption, au cours des différentes phases de la procédure et de l'attente que celle-ci engendre.

En matière de préparation au placement, il n'existe pas de règle absolue applicable à tous les enfants. Les différentes périodes d'attente pendant la procédure d'adoption donnent l'occasion d'effectuer cette préparation en fonction de la situation individuelle de chacun. Pour bien préparer un enfant à un placement, que ce soit dans la famille élargie, dans une famille d'accueil ou dans une famille adoptive, il convient de prendre en considération un grand nombre de facteurs qui lui sont spécifiques. Il existe deux écoles de pensée en la matière: une première, préférant préparer l'enfant à l'adoption potentielle et lui donner l'espoir de trouver une famille permanente, et une seconde, consistant à ne pas donner de «faux espoirs» afin que l'enfant ne soit pas déçu s'il ne trouve pas de famille permanente. Aux Philippines, c'est la première qui s'applique.

Attente et préparation

Il est un fait que les enfants adoptables ont été, d'une manière ou d'une autre, victimes d'abandon, de négligence ou de maltraitance. Nés dans des circonstances difficiles, ils ont vécu une perte profonde et ont besoin d'une famille permanente qui leur donne la possibilité de guérir. Cependant, aucune préparation ne pourra déboucher sur un résultat positif sans être fondée sur un profil complet de l'enfant et une étude approfondie du foyer des futurs parents adoptifs (FPA). Il ne s'agit donc pas d'une mission isolée accomplie par le travailleur social ou le tuteur mais bien du fruit d'un travail collectif des parties prenantes dans la procédure d'adoption, allant de paire avec un processus pluridisciplinaire d'appareillement.

Préparation avant appareillement

Au cours des trois dernières années, aux Philippines, 1285 enfants ont été placés à l'adoption internationale; 35% d'entre eux



avaient moins de trois ans. Le processus de préparation des enfants dans ce groupe d'âge est principalement axé sur un contrôle de tout problème médical ou comportemental éventuel et sur un rapport en conséquence, ainsi que sur une intervention adéquate le cas échéant. Une analyse approfondie de l'histoire médicale, psychosociale et familiale de l'enfant ainsi que des circonstances de son abandon sont essentielles à un processus d'apparentement efficace et pluridisciplinaire. Les membres du comité pluridisciplinaire doivent avoir suffisamment d'informations lorsqu'ils choisissent une famille dont les caractéristiques correspondront aux besoins de l'enfant.

Pour les enfants de trois à six ans, l'attente d'une famille permanente est accentuée lorsqu'ils constatent le placement de leurs camarades. C'est l'occasion d'expliquer à l'enfant qu'il aura sa propre famille permanente lorsque le moment sera arrivé pour lui.

Pour les enfants âgés de six à dix-huit ans, on se concentre moins sur la préparation à la possibilité de l'adoption : le soutien pendant l'attente est plutôt axé sur le développement scolaire et le renforcement de leurs compétences en vue d'une vie indépendante. A ce stade, les enfants ne s'attendent pas forcément moins à être adoptés mais comme ils commencent à être plus autonomes, passant de l'apprentissage par l'observation et l'expérience à l'apprentissage par le langage et la réflexion logique, la permanence des placements n'est plus de première importance. Cette dernière est en effet supplantée par une réflexion plus approfondie sur leur personne en tant qu'individus et sur leur interaction avec leurs pairs. Les enfants à besoins spéciaux et les fratries, comme les enfants plus âgés, sont informés de la possibilité de l'adoption, bien que celle-ci soit réduite par la réalité de leur situation, que ce soit la nature des besoins spéciaux ou le nombre et l'âge des frères et sœurs dans une fratrie.

Préparation après apparentement

Dans les adoptions internationales, l'apparentement de l'enfant avec des FPA ne donne pas lieu au placement concret immédiat de l'enfant sous la garde de ces derniers. En réalité, après l'apparentement, les procédures d'immigration avec le pays d'accueil peuvent engendrer une période d'attente de deux à six mois avant que l'on confie véritablement l'enfant aux FPA. Afin que cette période d'attente soit productive pour l'enfant comme pour les FPA, le Comité d'adoption internationale des Philippines demande que les parents envoient des photos agrandies ou un «album de bienvenue» à leur futur enfant adoptif. L'«album de bienvenue» est un recueil de photos de la famille proche et élargie, de la future maison/chambre de l'enfant, ainsi que des alentours de la maison, et des animaux le cas échéant. Les agences partenaires accréditées doivent envoyer une liste du vocabulaire de base dont l'enfant aura besoin dans la langue maternelle des FPA. Une brève description du climat local et un aperçu du quotidien/emploi du temps journalier de la famille fait également partie du «paquet de bienvenue». Ce matériel favorise la préparation de l'enfant pendant la période d'attente avant le placement physique. Une préparation soignée permet de réduire le stress du contact initial entre les FPA et l'enfant, et engendre une transition en douceur vers le nouvel environnement.

Il est indispensable d'assurer à l'enfant la meilleure transition possible vers sa nouvelle famille permanente et d'encadrer cette dernière afin d'éviter tout problème au moment de l'accueil. La préparation relève de la responsabilité de toutes les parties prenantes à la procédure d'adoption, et les différentes périodes d'attente offrent l'opportunité d'effectuer cette préparation en fonction des caractéristiques spécifiques de l'enfant ainsi que du profil et de la situation des FPA.

Source:

Comité d'adoption internationale (Inter-Country Adoption Board), Philippines: <http://www.icab.gov.ph>



Écrire une « later life letter » : Un outil d'accompagnement post-adoptif très utile à la rencontre et à la découverte de soi-même

Fran Moffat, consultante en formation auprès de BAAF, a rédigé un guide de bonnes pratiques concernant la «later life letter» (« lettre pour plus tard »). La pratique a en effet démontré que ce type de lettre aidait l'enfant adopté à comprendre son histoire, donnait un sens à son passé, encourageait son auto estime et renforçait sa résilience.

Ce guide de bonnes pratiques vise à guider les travailleurs sociaux dans la rédaction d'une telle lettre, sans leur donner de cadre rigide. Il suggère les domaines qui devraient être abordés, selon l'histoire de l'enfant, et explique comment les sujets difficiles devraient être traités. Illustrés par de nombreux exemples tirés de vraies lettres, ce guide examine également les questions de style et de langage, tout en gardant en tête que la «later life letter» est avant tout destinée à un enfant ou un jeune adulte.

Définition, base légale et but

Une « later life letter » est une lettre écrite à un moment donné par le travailleur social en charge de l'enfant et qui a pour objet de fournir des informations sur les événements survenus dans la vie de ce dernier avant son adoption. Cette lettre accorde de ce fait une importance particulière au point de vue du travailleur social et a pour but de donner à l'enfant ou au jeune adulte un regard plus précis, plus personnel et plus humain sur son histoire qu'un rapport administratif ou juridique. Elle permet ainsi à l'enfant de se sentir valorisé, atténuant chez lui le sentiment de n'être qu'un rouage dans l'engrenage de l'administration. Ce type de lettre est devenu obligatoire en Angleterre en décembre 2005. Son degré de confidentialité doit être évalué au cas par cas et dépend de ce qui a été décidé auparavant avec le juge.

La « later life letter » ne doit pas être confondue avec le « life's story book » (carnet de vie) de l'enfant. En effet, elle est destinée à être lue ultérieurement par l'enfant adopté, à un moment où il sera émotionnellement prêt à connaître de façon plus détaillée et explicite les événements précédant son adoption. Elle implique donc un certain degré de maturité chez l'adopté.

Contenu

Le travailleur social doit tout d'abord se présenter à l'enfant ou au jeune adulte qui va lire la lettre en s'adressant à lui par le prénom qu'il portait à l'époque, et expliquer quel était son rôle en tant que travailleur social dans le processus d'adoption. Doivent également figurer dans la lettre tous les détails concernant la naissance et les événements ayant conduit à l'adoption de l'enfant et qui sont susceptibles de l'aider à construire sa propre identité et éliminer les doutes qui l'habitent. Toutes les données sur la grossesse, l'accouchement et la maison de l'enfant avant son adoption sont très précieuses à cet effet. Des détails relatifs à la culture, la religion et l'ethnie de l'enfant peuvent aussi être inclus, lui permettant ainsi de résoudre certains malentendus.

Par ailleurs, il est fréquent que l'enfant connaisse bien l'histoire de sa mère biologique mais pas celle de son père. Cette lettre va donc être l'occasion d'inclure les informations dont on dispose sur ce dernier, du point de vue de la mère par exemple.

Enfin, le guide aborde de nombreux points délicats et spécifiques tels que les abus, le viol, l'inceste et explique comment décrire ces circonstances de façon adéquate.

Utilisation

Outre les informations relatives au contenu de cette lettre, le guide explique également aux parents adoptifs quand et comment l'utiliser. En cas de nécessité, les parents devraient pouvoir recevoir de l'aide à ce sujet, cette étape faisant partie du processus post-adoptif qui consiste à parler avec l'enfant adopté de son passé.

Les doutes ou la méconnaissance mènent souvent à la confusion, à la colère ou à la tristesse. La « later life letter » est destinée à dissiper ces émotions et à permettre à l'enfant



ou au jeune adulte adopté de poursuivre sa vie de façon positive. Le SSI/CIR encourage vivement le recours à ce guide de bonnes

pratiques qui s'inscrit dans la promotion et la mise en œuvre du droit de l'enfant à connaître ses origines.

Source:

Fran Moffat, BAAF, *Writing a later life letter, Good Practice Guide, 2012.*

RESSOURCES INTERDISCIPLINAIRES

Europe: Rapport de l'UNICEF sur les enfants de moins de trois ans en prise en charge formelle

L'UNICEF a récemment publié une analyse approfondie, basée sur les droits de l'homme, de la situation des enfants de moins de trois ans placés en prise en charge formelle en Europe de l'Est et en Asie centrale¹. Le présent article présente les grandes lignes de ce rapport.

Dans une région où le recours aux institutions et la gestion centralisée constituent la norme d'un point de vue historique, ce rapport fournit des informations essentielles à la compréhension de la situation actuelle des enfants en prise en charge formelle dans les pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale. Selon les auteurs, les importants progrès réalisés en matière de réforme des systèmes de prise en charge des enfants n'ont hélas pas entraîné d'amélioration réelle de la capacité des systèmes de protection sociale à éviter la séparation familiale. Ce défi majeur et latent porte atteinte aux droits des enfants exposés au risque de séparation familiale et bénéficiant d'une mesure alternative de protection. Ce document vise ainsi à transmettre des données concrètes dans le cadre de l'appel à l'action lancé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'UNICEF pour mettre fin au placement des enfants de moins de trois ans en institution².

Situation générale

Le premier chapitre du rapport fait un état de la situation des enfants de moins de trois ans placés en prise en charge formelle dans les pays de la région: à l'heure actuelle, en Europe de l'Est et en Asie centrale, 1,3 million d'enfants grandissent séparés de leur famille. Il y a donc trop d'enfants de moins de trois ans en prise en charge formelle privés de leurs droits fondamentaux, une

situation qui va clairement à l'encontre du paragraphe 22 des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants. En effet, bien que l'on ait observé une légère baisse du nombre d'enfants de moins de trois ans placés en institutions au cours des dix dernières années, cette réduction a été irrégulière. En outre, le rapport conclut que le placement en famille d'accueil, comme principale alternative à l'institutionnalisation, est très peu utilisé pour les enfants de cette catégorie d'âge, alors même que ces enfants sont précisément ceux qui sont les plus exposés au risque de perte de prise en charge parentale. Enfin, et surtout, le rapport insiste sur le fait que le placement en institution peut mettre en péril les droits et le développement des enfants.

Origines de la situation

Le deuxième chapitre du rapport est consacré à une étude plus approfondie des causes de cette situation. Bien que les statistiques ne puissent pas refléter une réalité si complexe, le problème (présent également dans d'autres régions) qui apparait est que seule une petite partie des enfants de cette catégorie sont véritablement orphelins (2 à 5 % dans les pays d'ECO/CEI), la difficulté résidant plutôt dans le manque de soutien aux familles.

Le rapport souligne par ailleurs que la pauvreté n'est pas une raison suffisante pour justifier le

«De l'avis de la plupart des spécialistes, pour les jeunes enfants, en particulier les enfants de moins de 3 ans, la protection de remplacement devrait s'inscrire dans un cadre familial.» Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, § 22.



placement de ces enfants, mais qu'elle est à l'origine d'autres éléments qui eux sont susceptibles de conduire à cette situation (problèmes de santé, prestations de services sociaux médiocres ou lacunaires, appartenance à un groupe vulnérable ou victime de discrimination, etc.). Le rapport évoque également le fait que ces causes de placement sont souvent ancrées dans le contexte historique et social de la région: stigmatisation et discrimination existantes, ou encore croyance dans la prise en charge institutionnelle.

Cinq mesures principales d'intervention à l'attention des gouvernements

Dans sa conclusion, le rapport propose cinq mesures d'intervention destinées aux gouvernements:

1. Changements législatifs: interdiction du placement des enfants de moins de trois ans en institution, sauf en dernier recours et dans certaines conditions seulement, et consolidation des mécanismes de protection;
2. Développement de solutions locales adéquates offrant des alternatives à l'institutionnalisation: assurer une

continuité dans les services, préparer et effectuer le retrait des enfants actuellement en institution;

3. Allocation budgétaire correcte pour le soutien aux familles et la prévention de l'abandon: mettre fin au mythe selon lequel les solutions alternatives à l'institutionnalisation sont trop coûteuses, investir dans des initiatives pour une meilleure éducation parentale et mettre en place des politiques de consolidation de la famille;
4. Développement des capacités et mise en place de standards pour les services médicaux et sociaux;
5. Information et sensibilisation, en particulier pour prévenir l'abandon et promouvoir l'intégration sociale des enfants privés de leurs parents.

Dans le cadre de l'éditorial de ce numéro, ce rapport axé sur un groupe d'enfants particulier devrait également nous encourager à réfléchir sur l'attente de tous ces très jeunes enfants en prise en charge formelle, dont un grand nombre demeure en institution pendant de longues années.

Sources:

¹UNICEF, *Children under the age of three in formal care in Eastern Europe and Central Asia – A rights-based regional situation analysis*, http://www.unicef.org/ceecis/UNICEF_Report_Children_Under_3_FINAL.pdf.

²HCDH/UNICEF, *End placing children under three years in institution - A call to action*, [http://www.unicef.org/ceecis/UNICEF_A_call_to_action_En_Web\(1\).pdf](http://www.unicef.org/ceecis/UNICEF_A_call_to_action_En_Web(1).pdf).

FORUM DES LECTEURS

« La normalité adoptive: Les clés pour accompagner l'enfant adopté »

Johanne Lemieux¹ nous présente ci-après son nouvel ouvrage, le premier d'une série de 4 tomes constituant la collection *Adopteparentalité*. Cette approche éducative et thérapeutique créée par l'auteure en 1996 a largement dépassé les frontières du Québec.

« Lorsque le SSI m'a demandé de présenter mon dernier ouvrage, j'ai trouvé la tâche bien délicate et difficilement objective. J'ose espérer qu'elle sera tout au moins raisonnablement utile.

L'enfant adopté : du sujet au Sujet

Si le sujet de l'adoption fait l'objet de nombreux outils et ouvrages écrits par des spécialistes, il n'en va pas de même concernant le véritable

Sujet de l'adoption, à savoir l'enfant lui-même. Encore plus rares sont les ouvrages dont la vocation est de transmettre des connaissances sérieuses et accessibles sur les aspects biopsychosociaux de la réalité adoptive telle que vécue au quotidien. C'est pour tenter de combler un tant soit peu ce vide que mes collègues, Patricia Germain et le Dr Jean-François Chicoine, et moi-même, avons publié *L'enfant adopté dans*



le monde en 2003. Cet ouvrage a notamment permis à mon approche éducative et thérapeutique « *L'adopteparentalité : L'art de devenir parent par adoption* », créée en 1996, d'être diffusée pour la première fois en Europe francophone. Dix ans plus tard, les parents et les professionnels en redemandent. Ils soulèvent le besoin d'outils concrets, pratiques et applicables au quotidien des familles adoptives.

L'Adopteparentalité : l'enfant au cœur des préoccupations, le parent au cœur des solutions

Pour que les parents soient au cœur des solutions, il fallait impérativement transmettre aux professionnels qui les accompagnent les connaissances nécessaires pour saisir les particularités *normales* d'enfants ayant survécu à des épreuves *hors normes*. Sans certaines connaissances, ces parents ne pourront pas devenir tuteurs de résilience de leur enfant, comme le dit si bien Boris Cyrulnick. L'originalité et la pertinence des outils de *L'Adopteparentalité* proviennent de l'utilisation de concepts imagés, concrets et accessibles. On y aborde des sujets sérieux et lourds avec tendresse et humour. Cette approche dédramatise les problèmes sans les banaliser, les rend compréhensibles sans les vider de leur réelle profondeur. On n'y aborde pas uniquement les aspects théoriques; on ne se contente pas non plus de dresser la liste des problèmes éventuels. On explique surtout les solutions possibles et efficaces susceptibles d'être appliquées dans la vie quotidienne.

La normalité adoptive : tout ce que vous avez voulu savoir sur ce qui est semblable et différent chez un enfant adopté

Ce livre a aussi pour objectif de répondre enfin à cette question qui a trop longtemps suscité deux réponses totalement opposées. Comme s'il n'y avait que deux choix possibles : soit l'enfant adopté est *normal*, si son fonctionnement et son développement deviennent identiques aux enfants biologiques, soit il est étrange, *anormal*, voire pathologique, s'il garde certaines caractéristiques que ne partagent pas la majorité des enfants biologiques. Je propose une troisième voie, où la normalité de la majorité des enfants adoptés n'est ni biologique, ni pathologique, mais adoptologique!

Aborder les facteurs de risques oui, mais surtout transmettre les facteurs de protection

Encore trop de professionnels croient que bien outiller les parents consiste à leur dresser la liste exhaustive de tous les risques possibles. Mon expérience est toute autre. C'est lorsque le professionnel peut concrètement énumérer tous les facteurs de protection que le parent peut s'autodéterminer, faire des choix et changer certaines méthodes éducatives. C'est la raison pour laquelle *L'Adopteparentalité* s'inspire des approches thérapeutiques humanistes, systémiques et de psychologie positive axées sur les solutions, sur la tâche et l'orientation parentale. On y utilise des objets comme des rubans, des poupées gigognes, des pictogrammes, des dessins de ponts ou des allégories simples pour rendre intelligibles et utilisables des données scientifiques pointues. Des techniques éducatives claires, simples et facilement transposables au quotidien sont enseignées et pratiquées. Elles sont justifiées scientifiquement par les dernières découvertes des neurosciences, les méthodes de traitement des chocs post-traumatiques et les aspects développementaux du fonctionnement humain.

Breve présentation des différents points traités par l'ouvrage

- **Le concept de la normalité adoptive sous forme de questions/réponses:** cette section vise à contrecarrer les préjugés, les croyances non fondées et les réactions superficielles qui nuisent à l'acceptation de la réalité adoptive;
- **12 croyances à démystifier** sur la réalité du parent adoptif lui-même, qui vit également une normalité adoptive tant dans son cheminement vers l'adoption que dans son quotidien avec l'enfant;
- **12 éléments de la normalité adoptive:** chacune de ces 12 caractéristiques est une sorte de clé que l'on doit connaître et comprendre pour mieux accompagner la personne adoptée tout au long de son développement;
- **Des paroles d'enfants:** il me semblait impératif de laisser une place de choix aux mots touchants et pertinents des enfants. Ils sont mes plus grands professeurs;



- **Des contes et allégories** illustrant symboliquement chaque clé afin d’imager des concepts complexes et de les rendre émotionnellement accessibles;
- **Une description des savoirs théoriques et scientifiques** nécessaires à la compréhension de chacune des 12 clés. Je souhaite transmettre une synthèse des connaissances les plus à jour sur le développement du cerveau humain et ses conséquences sur le développement ainsi que la santé physique et mentale des enfants;
- **Plus de 50 fiches pédagogiques pratiques** que j’appelle des savoir-faire et des savoir-être. Chaque fiche décrit comment mieux intervenir dans certaines situations grâce à des activités parents-enfants, des questionnaires, des méthodes éducatives précises, des activités thérapeutiques à réaliser dans le cadre d’un suivi psychothérapeutique. Ces fiches sont également conçues pour être transmises aux autres acteurs gravitant autour de l’enfant tels que la famille élargie, les responsables des

services de garde ou les enseignants. A cet effet, la fiche n°19 par exemple propose une lettre « écrite » par le futur enfant à ses grands-parents pour les sensibiliser et les mobiliser en vue d’un accueil respectueux de ses besoins réels;

- **Des savoirs en bref**, qui je l’avoue se veut un petit clin d’œil aux nombreux papas qui demandent souvent à leur conjointe de lire les livres et de leur faire ensuite un petit résumé. Chaque savoir en bref comprend une courte description des facteurs de risque à éviter et des facteurs de protection à favoriser.

Après la lecture de ce premier ouvrage, j’ai l’espoir que vous aurez une meilleure idée des savoirs, savoir-faire et savoir-être, à maîtriser pour intégrer positivement une parentalité adoptive faite d’options supplémentaires et de défis à surmonter. Bref, il suffit d’avoir les clés nécessaires pour traiter l’enfant adopté tel qu’il est, et non pas comme on voudrait qu’il soit ! »

¹ Depuis plus de 15 ans, le nom de Johanne Lemieux travailleuse sociale, psychothérapeute au Bureau de Consultation en adoption de Québec et maman par adoption de trois enfants maintenant tous adultes, est intimement lié au monde de l’adoption et de l’attachement. Sa réputation n’est plus à faire, tant au Québec qu’en Europe francophone.

Pour recevoir l’infolettre sur les prochaines publications et les traductions éventuelles Chez L’éditeur Montréalais Québec-Amérique, voir: www.johannelemieux.com. Le livre est aussi disponible en version numérique.

CONFERENCES, SEMINAIRES, COLLOQUES ET COURS A VENIR

- **Espagne:** 2013 Fourth International Conference on Adoption Research, ICAR4, Bilbao, 7-11 juillet 2013. Pour plus d’infos: www.ncfr.org/events/calendar/2013-fourth-international-conference-adoption-research.
- **Royaume-Uni:** *The Neurosciences of adoption and fostering*, BAAF, Cardiff, 3 juillet 2013. Pour plus d’infos: <http://www.baaf.org.uk/training/all-events/2013-07-03t000000/en>.

Le SSI/CIR exprime sa gratitude aux gouvernements (y compris de certains Etats fédérés) des pays suivants pour leur soutien financier dans la réalisation de ce Bulletin : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Suède, Suisse.

